



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.3/44/L.64
17 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Euzundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Haïti, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Tunisie, Turquie, Singapour, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Aide humanitaire aux réfugiés et personnes déplacées à Djibouti

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 42/126 du 7 décembre 1987 et 43/142 du 8 décembre 1988 sur l'aide humanitaire aux réfugiés à Djibouti, ainsi que toutes ses résolutions antérieures sur la question,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire aux réfugiés à Djibouti 1/,

Profondément préoccupée par l'afflux récent de plus de 35 000 personnes déplacées hors de leur pays qui ajoutent encore à la charge déjà lourde que les réfugiés à Djibouti font peser sur le pays,

1/ A/44/402.

Notant que Djibouti est considéré comme l'un des pays les moins avancés et que l'afflux récent et massif de personnes déplacées hors de leur pays ainsi que la présence continue de réfugiés ont mis à rude épreuve l'infrastructure socio-économique déjà insuffisante,

Notant en outre que la situation actuelle a obligé le pays à consacrer ses maigres ressources aux secours d'urgence et aux mesures préventives au détriment de son développement,

Appréciant les efforts résolus et constants que déploie le Gouvernement djiboutien pour faire face aux besoins croissants des réfugiés et personnes déplacées hors de leur pays,

Notant avec satisfaction les démarches prises par le Gouvernement djiboutien, en étroite collaboration avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour mettre en oeuvre des solutions appropriées et durables en faveur des réfugiés et personnes déplacées à Djibouti,

Notant aussi avec satisfaction qu'en dépit des obstacles d'ordre matériel, social et économique auxquels Djibouti doit faire face, plus de 6 000 réfugiés ont été installés et intégrés dans le pays,

Appréciant l'assistance fournie par les Etats Membres, les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les institutions bénévoles aux programmes en cours de secours et de relèvement en faveur des réfugiés et personnes déplacées hors de leur pays,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire aux réfugiés à Djibouti et apprécie les efforts que déploie le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés afin de suivre en permanence la situation;

2. Se félicite des démarches entreprises par le Gouvernement djiboutien, en étroite collaboration avec le Haut Commissaire, pour mettre en oeuvre des solutions appropriées et durables en faveur des réfugiés et personnes déplacées hors de leur pays à Djibouti;

3. Sait gré aux Etats Membres, aux institutions spécialisées, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'aux institutions bénévoles de leur aide aux programmes de secours et de relèvement en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à Djibouti;

4. Prie instamment le Haut Commissaire d'intensifier ses efforts afin de mobiliser d'urgence les ressources nécessaires afin de mettre en oeuvre des solutions durables en faveur des réfugiés à Djibouti et des personnes déplacées hors de leur pays qui affluent en nombre croissant;

5. Demande à tous les Etats Membres et aux organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales de continuer à soutenir les efforts résolus et constants du

Gouvernement djiboutien pour répondre aux besoins urgents des réfugiés et personnes déplacées hors de leur pays et pour mettre en oeuvre des solutions durables à leur situation;

6 Prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport lors de sa quarante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur l'application de la présente résolution.
